



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/05/19/4 portant sur

### LES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 19 mai 2022*

## PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Pascal THOMSEN – Inspecteur des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – M. Claude BRÉCHARD Directeur départemental des **Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Messieurs Jean-François GUTTADORO et Cyril VERRIERE – **Commissaires aux Comptes**.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Éric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

**37 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, NOIRAY Florent, PONSART Pascal, VALENSA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAURENTI Thomas, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

## EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**



Mesdames et Monsieur, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, MANE Jean, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, MASSÉ Philippe, Marcel RAGNI, RASPOR Marc, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, SERVANT Lionel, WELTER Christine **Membres Associés,**

Messieurs, BENMUSSA Thierry, LAGRANGE Éric, **Conseillers Techniques**



## **VUS :**

- ▶ Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA, rendu lors de sa consultation électronique du 11 au 13 mai 2022.

## **CONSIDÉRANT :**

- ▶ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- ▶ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- ▶ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- ▶ Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale des avis présentés ci-dessous, lors de sa consultation électronique du 11 au 13 mai 2022.



**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les Avis précisés dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
<b>Touët-sur-Var</b> Mai 2022	<b>Modification simplifiée n°1 du PLU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enjeu : foncier économique</li><li>• Evolutions du règlement de la <b>zone d'activités de Tournel</b> afin de permettre la création de locaux d'activités sur ce nouveau foncier.</li></ul>	<b>Avis favorable</b>
<b>Séranon</b> Mai 2022	<b>Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projet d'implantation d'un <b>parc photovoltaïque</b> de 15 ha</li><li>• <b>Evolution du PLU</b> afin de permettre la réalisation de cet aménagement</li></ul>	<b>Avis favorable</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 62**

**Nombre de participants à la séance : 37** (quorum : 32, atteint)

**Nombre de déports : 0**

**Nombre de votes exprimés : 30** (quorum : 32, atteint)

**Abstention : 7**

**Contre : 0**

**Pour : 30**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 19 mai 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO